



Commission
Locale d'Information
de la Centrale de Civaux



Newsletter de la CLI – N° 22

Janvier 2025

UNE NOUVELLE ANNÉE : Vœux et remerciements

Au-delà des vœux qui n'influent pas nos destins, mais qui disent l'attention que nous nous portons les uns aux autres, une nouvelle année est aussi le moment privilégié pour dire ce dont nous nous sentons redevables. En lien avec le président du département, il faut remercier les membres de la CLI de leur présence et de leur participation aux débats en comité de vigilance et en assemblée générale, élus et membres de la société civile, échangeant avec les services de l'Etat, avec l'équipe du Centre National de Production Electrique (CNPE) de Civaux, avec l'équipe de la division de Bordeaux de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), avec des experts venus d'horizons divers : EDF, ASN, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), Agence Régionale de Santé (ARS). La presse est aussi conviée lors des assemblées générales, dont l'une est annuellement publique comme celle qui nous a réunis à Dienné le 11 décembre dernier. Nos remerciements vont donc aussi à Mme MAMES, Maire de Dienné pour son accueil.

ASSEMBLEE GENERALE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2024

Après les mots d'accueil de Mme MAMES, M. BOCQ et Mme DESROSES, conseillers départementaux représentant M. PICHON, président du département ont ouvert l'assemblée générale et ont ensuite cédé la parole à Mme BORD, Directrice de cabinet de M. BOULANGER, Préfet de la Vienne. Puis, la CLI a débattu de l'ordre du jour suivant.

- **Le CNPE face au risque incendie**

L'incendie est en effet le premier facteur de risque sur le site. M. MATTENET, directeur de la sûreté sur le site a traité des enjeux et de l'organisation de la prévention et de la lutte contre l'incendie. Puis M. de GUIBERT, chef de la division ASN Bordeaux, a évoqué le contrôle exercé par l'ASN sur le risque incendie.

- **Contrefaçons, falsifications et suspicions de fraude dans le domaine nucléaire**

M. de GUIBERT a traité de l'action de l'ASN dans la prévention et le traitement des contrefaçons, falsifications et suspicions de fraude auxquelles le secteur nucléaire n'échappe pas et qui appellent à une vigilance assidue de l'exploitant en raison des risques propres au secteur nucléaire en termes de sécurité et de sûreté. Il s'agit d'un vaste domaine qui concerne par exemple le contrôle de la conformité des pièces réalisées par l'industrie et qui doivent répondre à des spécifications précises, comme la falsification de documents ou encore le non-signallement d'incidents survenus dans la réalisation de tâches impliquant la sûreté nucléaire.

- **Point d'avancement du dossier « source d'eau ultime »**

La CLI est régulièrement informée de l'état d'avancement des travaux qui, dans le cadre du retour d'expérience post-Fukushima, ont consisté entre autre en un forage destiné à disposer sur le site de la Centrale, d'une source d'eau ultime utilisable en cas de perte totale des autres sources de refroidissement en cas d'accident nucléaire grave avec fusion du cœur du réacteur. La source, issue de forages dans la nappe phréatique est opérationnelle depuis le printemps 2024 et pourrait être utilisée en cas de besoin, mais elle n'aura sa configuration définitive (et notamment des tuyauteries fixes), qu'après la troisième visite décennale des deux réacteurs.

- **Point d'avancement du dossier : « Bassin de rétention »**

Ce dossier est aussi régulièrement suivi par la CLI. La mise en place de ce bassin vise à donner à la Centrale les capacités de recueil d'eau qui pourrait se déverser de manière massive en raison du cumul d'eaux pluviales ou d'eaux de lutte contre des incendies avec des substances dangereuses qu'il s'agisse de substances chimiques ou radioactives. Le volume total sera de 9 200 m³. Ce bassin protégera de l'écoulement des eaux dans l'environnement et dans la rivière. La mise en service est prévue pour la fin de l'année 2026.

- **Questions diverses**

Aucune information complémentaire n'a été donnée sur le projet Trident décrit dans le n° 63 de la Lettre de Civaux et sur le nouveau projet d'irradiation de sources de démarrage, décrit dans la précédente Newsletter d'octobre 2024 (n° 21). Les médias ont été destinataires de ces informations par les Newsletters, mais il a été à juste titre remarqué que la presse écrite, parlée et télévisée n'avait pas encore fait état du nouveau projet décrit dans la Newsletter n° 21 et accessible aussi sur le site internet de la CLI (cli-civaux.fr). La CLI sollicitera bien sûr des informations régulières sur l'avancement, les finalités et les enjeux de ces projets, notamment en termes de sûreté nucléaire.

AUTRE ACTUALITE : Construction de l'installation de traitement biocide à la monochloramine

La construction de cette installation destinée à limiter la prolifération en *Legionella pneumophila* a fait l'objet d'un suivi très régulier. La CLI de Civaux a plusieurs fois exprimé sa réticence à l'égard de ce projet, mais n'a pas encore reçu de réponse scientifiquement argumentée de l'ASN. À ce jour, le projet est maintenu, mais EDF a sollicité le report de cette construction jusqu'au 31 décembre 2025, en raison des « enjeux de préservation de la faune et de la flore et de l'usage de la ressource en eau en aval de la Centrale ». L'ASN a accordé cette dérogation. La CLI se réjouit de ce sursis et espère qu'il sera mis à profit pour que les experts de l'ASN (en instance de fusionnement avec l'IRSN) procèdent à une évaluation de la balance entre les bénéfices (épidémiologiques) et les risques (environnementaux) de cette construction.

La Cli de Civaux est une instance indépendante créée le 17 décembre 1981 par arrêté préfectoral suivant la circulaire ministérielle Mauroy du 15 décembre 1981 instituant des commissions locales d'information auprès des centrales nucléaires. Les missions de la CLI ont été précisées par la loi du 17 août 2015 (voir Lettre de Civaux n° 49). La CLI est présidée de droit par le Président du Conseil départemental.

Directeur de publication : Roger Gil

Assistante de rédaction : Laurence Robinier, chargée de mission